



Conseil Municipal du 11 avril 2022

Budget Primitif 2022

Le tirage informatique du BP 2022 est joint en annexe

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	page 3
AFFECTATION DU RESULTAT	page 4
CHIFFRES CLES VUE D'ENSEMBLE	pages 5 à 6
FONCTIONNEMENT	pages 7 à 17
Dépenses	pages 7 à 12
Recettes	pages 13 à 17
INVESTISSEMENT	pages 18 à 22
Dépenses	pages 18 à 21
Recettes	page 22
DETTE	page 23
EPARGNE	page 23
PERSONNELS	page 24
ASSOCIATIONS	pages 25 à 27

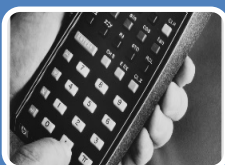
INTRODUCTION

Comme annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) le 14 février dernier, le Budget Primitif 2022 (BP) s'inscrit dans une conjoncture incertaine eu égard aux incidences économiques de la situation internationale liées à la guerre en Ukraine qui viennent s'ajouter à celles liées à la crise de la COVID.

Parmi ces conséquences figurent la forte poussée inflationniste ainsi que l'augmentation conséquente du coût de l'énergie, qui pèseront d'autant plus sur le budget de notre Commune si des mesures compensatoires en faveur des collectivités ne sont pas prises par l'Etat.

Malgré ce contexte, l'exécutif municipal propose un BP 2022 fortement orienté sur l'investissement, sans augmentation des taux d'imposition et sans recours à l'emprunt.

Ainsi, le BP 2022 a été confectionné selon les 3 priorités suivantes :



Maintenir les grands équilibres structurels financiers :

- Maitrise des dépenses de Fonctionnement.
- Preservation des marges de manoeuvre pour l'autofinancement.



Prendre en compte le contexte économique :

- Soutien au pouvoir d'achat et aux publics en difficulté.
- Pas d'augmentation des taux d'imposition communaux pour la 18ème année consécutive.
- Gel des tarifs des prestations scolaires et petite enfance pour la 13ème année consécutive.



Rester en phase dynamique d'Investissement sans endetter la Commune :

- Plus de 8 M € d'Investissement previsionnel.
- Pas de recours à l'emprunt pour 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT

En rappel, l'affectation du résultat est constituée par la somme du résultat de l'exercice 2021 (+1 344 720,39 €) et des résultats antérieurs reportés (+1 854 993,89 €).

Le résultat à affecter au BP 2021 est donc égal à 3 199 714,28 €.

Nous proposons de répartir cette somme de la manière suivante :

Affectation du résultat 2021	Section	Chapitre	%
2 500 000 €	Fonctionnement	R 002	78 %
699 714,28 €	Investissement	R 1068	22 %

A noter que l'Exécutif aurait pu affecter la totalité du résultat au R002, en fonctionnement, puisque le besoin en financement de la section d'investissement au 31.12.2021 est nul.

Néanmoins, nous proposons au conseil de valider cette répartition pour deux raisons principales :

-Contribuer à l'équilibre de la section d'Investissement en 2022, tout en gardant une marge de manœuvre conséquente pour adapter l'affectation du résultat lors des prochains exercices budgétaires.

-Augmenter en 2022 le suréquilibre de la section de fonctionnement par rapport à l'exercice 2021 pour constituer une réserve financière suffisante pouvant servir d'amortisseur face aux crises qui s'annoncent (inflation, COVID) et qui pourrait être mobilisée en investissement pour abonder l'autofinancement et donc limiter un éventuel recours ultérieur à l'emprunt, si nécessaire.

BP 2022 : CHIFFRES CLES



Budget Primitif
2022

15,9 M€



Fonctionnement

7,8 M€



Investissement

8,1 M €



Epargne Brute

1,8 M €

18 % des RRF



Dette

1,4 M €

Capacité de
désendettement
: 0,9 année



Emprunt 2022

0 €

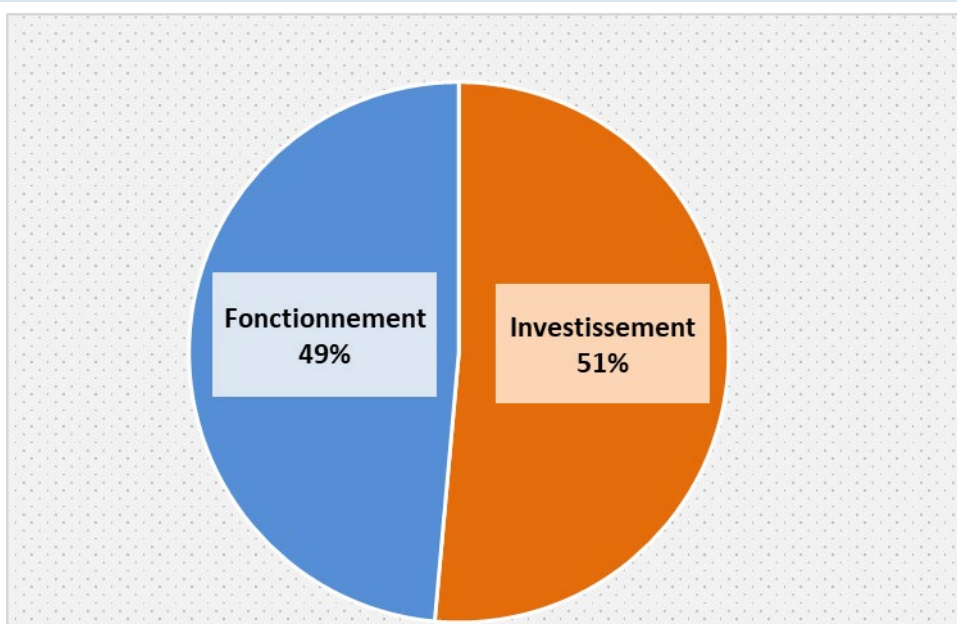
Taux
d'imposition
bloqués depuis
18 ans

BP 2022 : VUE D'ENSEMBLE

Le BP 2022 représente quasiment 16 millions d'Euro en dépenses (15 920 719 € de dépenses réelles sans les dépenses d'ordre).

A relever que, **pour la première fois dans l'histoire budgétaire de notre commune, les dépenses réelles d'investissement représentent 51,2 % de l'ensemble des dépenses réelles et sont supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement au moment du vote du BP, et hors DM**, traduisant la poursuite d'une politique très dynamique en matière d'investissement dans le droit fil de nos engagements.

BP 2022 REPARTITION DES DEPENSES REELLES



Dépenses et Recettes Réelles prévisionnelles (hors opérations d'ordre)	BP 2021 + DM	BP 2022
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 953 775 €	7 761 555 €
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 806 371 €	9 .266.378 €
Dépenses Réelles d'Investissement	8 981 084 €	8 159 164 €
Recettes Réelles d'Investissement	6 032 336 €	5 424 009 €

BP 2022 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement	BP 2021	BP 2022
Dépenses Réelles de Fonctionnement	7 953 775 €	7 761 555 €
<i>Opérations d'ordre</i>		
<i>Virement section d'investissement</i>	1 259 516 €	1 121 854 €
<i>Dotation aux amortissements</i>	100 379 €	148 343 €
Total des Dépenses de Fonctionnement	9 313 670 €	9 031 752 €

La prévision budgétaire des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) **est en diminution de 2.4 %** (soit -192 220 €) par rapport à celle du BP 2021.

BP 2022 EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	BP+DM 2021	BP 2022	DELTA BP*BP
Chapitre 11	1 653 500 €	1 700 000 €	+46 500 €
Chapitre 12	3 700 000 €	3 600 000 €	- 100 000 €
Chapitre 65	2 140 500 €	2 416 000 €	+275 500 €
Chapitre 66	32 775 €	30 555 €	-2 220 €
Chapitre 67	427 000 €	15 000 €	-412 000 €
Chapitre 022	20 000 €	0 €	-20 000 €

En toute sincérité budgétaire, cette évolution doit être mesurée à l'aune de la répercussion de plusieurs événements conjoncturels :

- La dépense exceptionnelle de 407 000 € (régularisation d'un mandat émis en faveur du CCAS) inscrite et réalisée au BP 2021. (voir chapitre 67 page 12).

- La prise en compte au BP 2022 des augmentations du coût de l'énergie et de la poussée de l'inflation estimables au moment de la confection de ce BP : essence pour les véhicules, fioul pour les écoles, électricité prix des matériaux et fournitures (voir chapitre 11), prix des denrées alimentaires (voir chapitre 65).

Aussi, les évolutions prévisionnelles des divers chapitres prennent en compte les résultats constatés au CA 2021 et les traductions financières des priorités affichées par l'exécutif municipal.

Tout comme lors du BP 2021, les incidences de la crise de la COVID et de la crise en Ukraine ne peuvent être exactement mesurées à ce stade. Nous constaterons en fin d'année, si l'exécution de la consommation des divers articles est conforme à la prévision. Des ajustements pourraient avoir lieu lors de DM sans toutefois modifier significativement les grandes masses des divers chapitres et l'équilibre budgétaire.

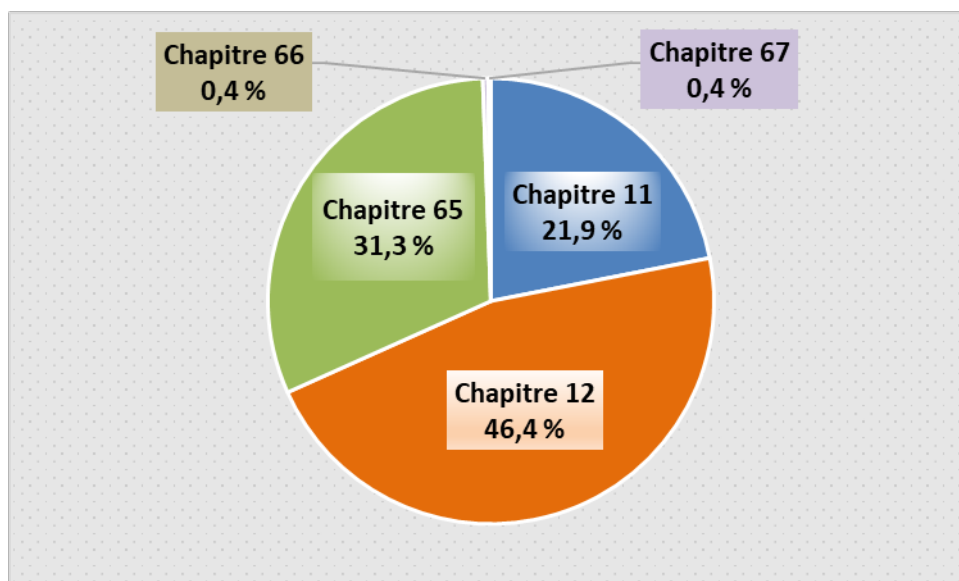
En effet, la Banque de France table d'ores et déjà sur une inflation comprise entre +3.7 et 4.5 %, ce qui, en cas d'aggravation, aurait indiscutablement une influence très défavorable sur l'évolution des chapitres 11 et 65 (les budgets CCAS et CDE seront impactés notamment pour l'approvisionnement en denrées alimentaires), et à terme, le chapitre 12 car le gouvernement actuel envisage, pour les fonctionnaires, le dégel du point d'indice à partir de l'été 2022 alors qu'il s'y était opposé depuis 2016 le jugeant trop coûteux pour les finances publiques....

Il convient aussi d'anticiper un impact structurel à venir concernant les charges de personnes (chapitre 12) : le gouvernement a d'ores et déjà annoncé le dégel du point d'indice des fonctionnaires. Pour information 1% d'augmentation du point d'indice équivaut pour la commune à une augmentation automatique de ses dépenses de gestion d'environ 0.6%, soit 50 000 € de charges salariales supplémentaires en année pleine sur les trois budgets principaux (BG, CDE, CCAS) et hors GVT.

In fine, hors dépenses exceptionnelles, et dans un contexte très défavorable, l'évolution des charges de gestion courante (chapitres 11+12+65) est contenue à la phase élaboration du **BP 2022 à +2.9%.**

Comme on peut le constater dans le graphique page suivante, la répartition prévisionnelle des DRF reste conforme aux caractéristiques structurelles de notre Budget et aux priorités de l'exécutif : charges de personnel contenues et toujours bien inférieure à la moyenne de la strate, maîtrise des dépenses à caractère général, fort soutien en faveur des secteurs scolaire, social et associatif.

BP 2022 REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



CHAPITRE 11

Charges à caractère général	BP 2021	BP 2022
Chapitre 11	1 653 500€	1 700 000 €

La prévision de ce chapitre est **en hausse de 2.8 %** (+ 46 500 €) par rapport au BP 2021. Cette prévision est le reflet des incidences conjoncturelles de la crise de la COVID et de l'inflation : la commune anticipe une forte hausse des prix de l'énergie (+35% sur les factures EDF / + 30% sur les prix à la pompe et du fioul) Et cette année le chapitre 11 sera impacté par la réouverture en année pleine de la piscine municipale. Aussi l'évolution de ce chapitre retranscrit le coût financier du soutien particulier de la commune à des manifestations événementielles d'envergure régionale et internationale (voir chapitre 65 page suivante).

Parmi les dépenses de ce chapitre figure aussi la reconduction de diverses conventions de prestations de services en soutien aux acteurs économiques de notre cité :

- Convention de prestation de service avec la fédération des commerçants et artisans de Corte dans le cadre du soutien aux commerces de proximité (en fonction de la nature des opérations prévues à cet effet).

- Convention de prestation de service avec le Cinéma pour 10 000 €

Nous proposons aussi de reconduire l'opération "bons d'achats" en faveur des agents de la commune à l'usage des commerces de proximité de Corte pour les fêtes de Noël.

CHAPITRE 12

Charges de personnels	BP 2021	BP 2022
Chapitre 12	3 700 000 €	3 600 000 €

La prévision des charges de personnels est en **baisse de 2.7 %** (- 100 000 €) par rapport au BP 2021 en traduction des objectifs affichés lors du DOB prenant ainsi en compte :

-Le renforcement en personnel du service technique avec le coût annualisé de l'ingénieur recruté en avril 2021 pour la mission ORT et le recrutement d'un C+ : le service technique est composé désormais de trois catégories A.

-Une meilleure valorisation du régime indemnitaire des personnels municipaux.

-Le transfert de 5 personnels du budget général vers le budget Caisse des Ecoles afin d'améliorer la sincérité budgétaire et surtout de mieux appréhender les efforts consentis pour chacun des grands services publics de la commune, notamment les écoles et l'action sociale.

Dans le même temps, pour continuer à maîtriser l'évolution des dépenses de ce chapitre, certains postes d'agents partant à la retraite ne seront pas remplacés (voir page 24).

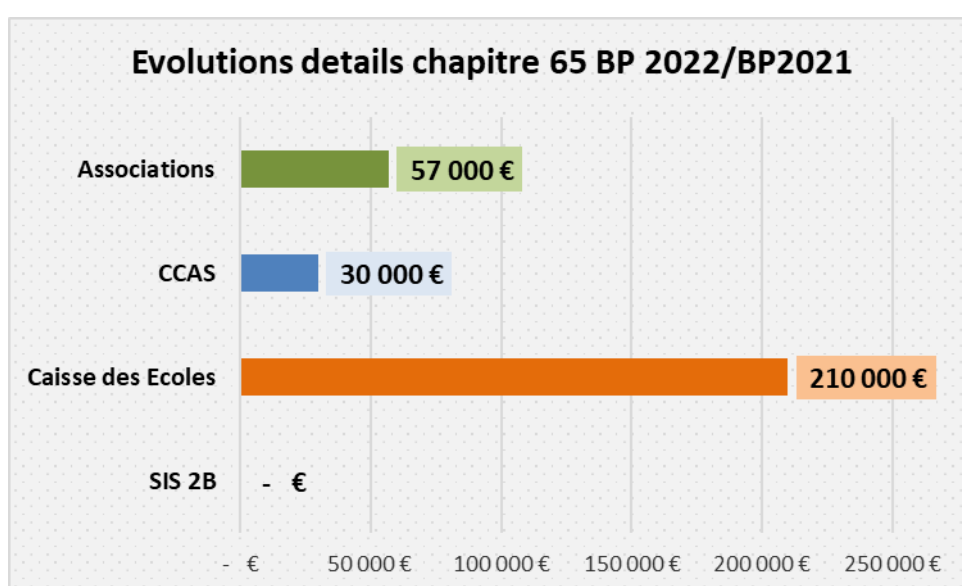
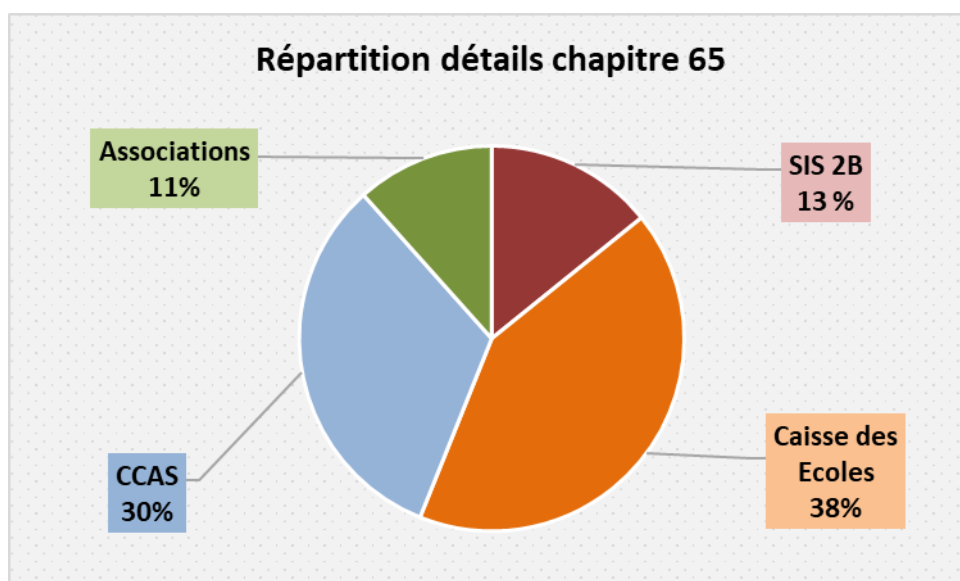
Comme chaque année, la prévision budgétaire du chapitre 12 prend aussi en compte le coût des évolutions de carrière, et le **G**lisement **V**ieillesse et **T**echnicité, entraînant, à effectif constant, une évolution structurelle et annuelle de la masse salariale entre +1.2 % et + 1.5%. Nous prenons aussi en compte une estimation de l'impact du dégel du point d'indice des fonctionnaires comme annoncé par le Gouvernement.

CHAPITRE 65

Autres charges de gestion courante	BP 2021	BP 2022
Chapitre 65	2 140 500 €	2 416 000 €

La prévision budgétaire de ce chapitre est en **augmentation de 12.8 %** (+ 275 500 €) par rapport au BP 2021 en raison essentiellement du transfert de 5 personnels du budget général vers le budget Caisse des Ecoles, et de l'augmentation significative de l'aide aux secteur associatif afin de soutenir plus fortement les manifestations événementielles de portée régionale ou internationale comme le Restonica Trail, la 40^{ème} édition de la Mitropa Cup (tournoi européen d'échecs regroupant 10 fédérations d'Europe Centrale) qui aura lieu à Corte du 27 avril au 28 mai, le Rallye Corte-Centre Corse, ou encore E notte di a Mandulina et Cavallu in Festa.

A noter que, pour la première fois, ces manifestations bénéficieront en plus d'un pack événementiel (matériel spécifique, supports de communication), élaboré par le service communication de la Mairie.



Dans la continuité des années précédentes, les autres priorités restent donc, les secteurs social, « petite enfance » et scolaire qui se traduisent par une augmentation du budget alloué à la Caisse des Ecoles et au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au regard des besoins prévisionnels pour soutenir les publics les plus fragiles et de l'équilibre nécessaire à son budget. Au cas où des besoins nouveaux liés aux diverses crises émergeraient, la Commune procèdera aux ajustements nécessaires.

CHAPITRE 66

Charges financières	BP 2021	BP 2022
Chapitre 66	32 775 €	30 555 €

Evolution normale du remboursement des intérêts des emprunts que ne représente que 0,4 % des DRF. Ils sont **en baisse de 6.7%** par rapport au BP 2021.

CHAPITRE 022

Dépenses imprévues	BP 2021	BP 2022
Chapitre 022	20 000 €	0 €

CHAPITRE 67

Charges exceptionnelles	BP 2021	BP 2022
Chapitre 67	427 000 €	15 000 €

La différence entre les deux prévisions s'explique par la prise en compte en 2021 d'une dépense exceptionnelle de 407 000 € (régularisation d'un mandat émis en faveur du CCAS).

En conséquence, la baisse des dépenses inscrites à ce chapitre est donc très significative pour le BP 2022 par rapport au BP 2021 : -412 000 € soit – 96,5 %

BP 2022 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de Fonctionnement	BP 2021	BP 2022
Recettes Réelles de Fonctionnement	8 786.371 €	9 266 378 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	0 €	<i>27 006 €</i>
Total Dépenses de Fonctionnement	8 786 371 €	9 293 384 €

Sans augmentation des taux d'imposition communaux pour la 18^{ème} année consécutive, la prévision des recettes réelles de fonctionnement (RRF) affiche **une progression de +5.5 % (+ 480.007 €)** par rapport au BP 2021.

CHAPITRES	BP+DM 2021	BP 2022	DELTA BP*BP
Chapitre 013	140 000 €	160 000 €	+20 000 €
Chapitre 70	103 300 €	170 000 €	+66 700 €
Chapitre 73	4 565 974 €	5 023 016 €	+ 457 042 €
Chapitre 74	3 777 097 €	3 693 362 €	-83 725 €
Chapitre 75	200 000 €	220 000 €	+20 000 €
Chapitre 76	0 €	0 €	0 €
Chapitre 77	20 000 €	0 €	-20 000 €

L'estimation des RRF résultent de l'intégration financière des éléments suivants déclinée page suivante :

-Produits de la fiscalité :

- Produits des impôts sans augmentation des taux d'impositions communaux pour la 18^{ème} année consécutive : sont uniquement prises en compte les notifications de l'Etat concernant l'évolution de nos bases et la suppression de la TH (voir ci-dessous Etat 1259).

Produits des dotations de l'Etat :

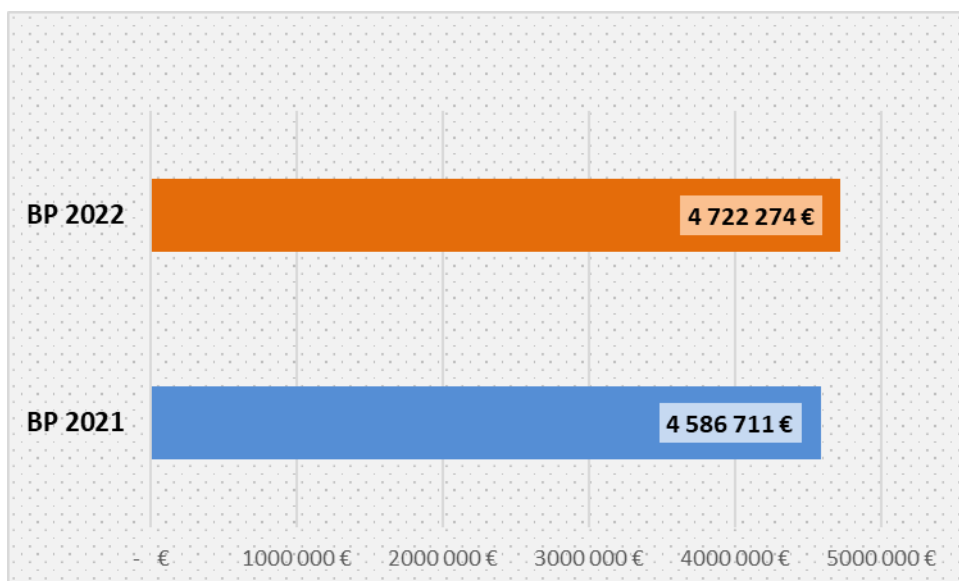
- Intégration des compensations et des dotations de péréquations verticales (DGF, DSR, DSU) et horizontales (FPIC) notifiées par l'Etat.

Produits des recettes propres de la Commune :

- Prise en compte à nouveau au 7336 des droits de place, qui étaient totalement exonérés en 2020 et partiellement exonérés en 2021 en raison de la crise de la COVID

ETAT 1259 –RECETTES FISCALES

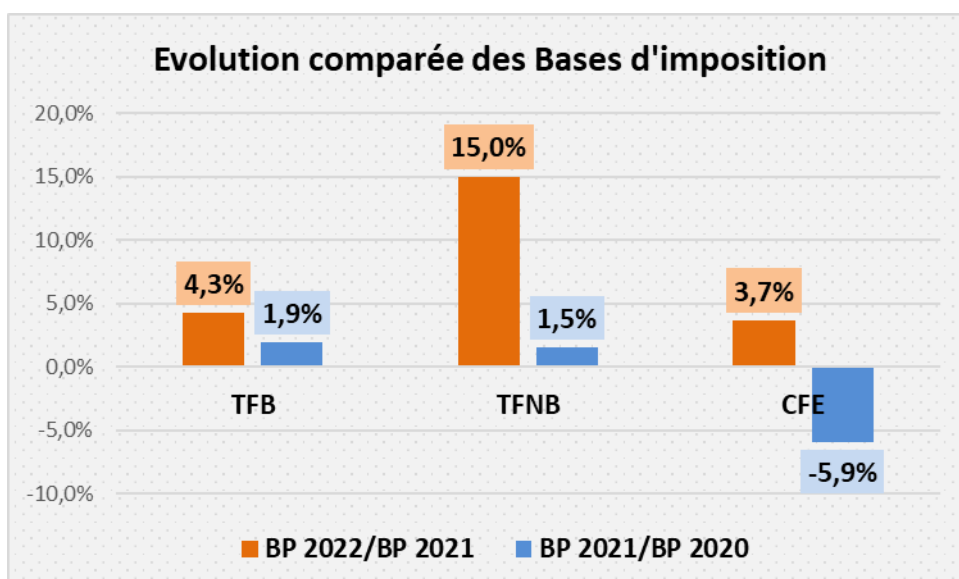
Sans augmentation des taux d'imposition communaux depuis 18 ans, on constate **une progression soutenue de 5,1 % (+ 135 553 €) des produits de la fiscalité directe** par rapport au BP 2021.



La progression réelle de ces recettes ne pourra être mesurée précisément qu'en fin d'exercice 2022 avec l'ajustement des bases opéré habituellement par l'Etat en cours d'année expliquant le delta souvent positif entre les recettes inscrites au BP et celles constatées au CA.

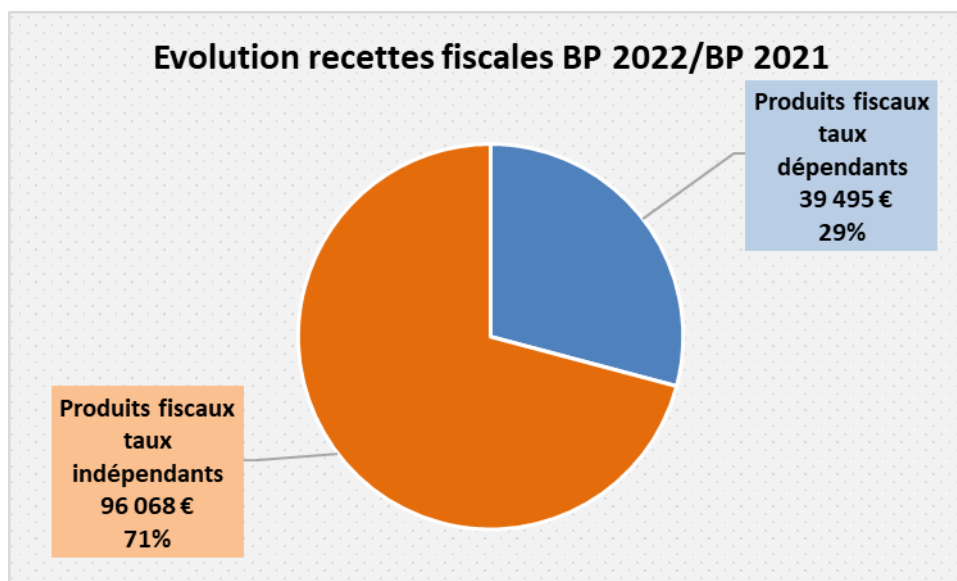
A l'analyse de l'Etat 1259, on peut constater :

-Une progression significative de l'ensemble des bases d'imposition calculées par les services de l'Etat. Pour autant, cette progression des bases se traduit par une progression moindre de ces recettes fiscales (+ 39 445 € par rapport au BP 2021) suite à la baisse des taux de TFB, TFNB et CFE décidée par la Commune pour accompagner le transfert de la compétence ZAE à la 4C, **ce qui équivaut à une perte de recettes fiscales pour la commune de 36 498 €.**



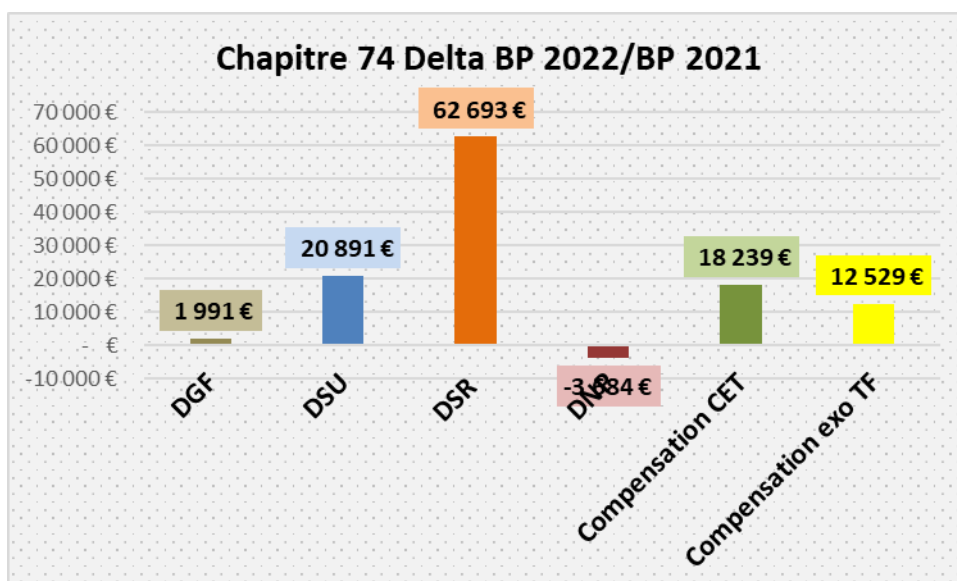
-Une progression de 96 068 € des autres recettes fiscales issues de compensations de l'Etat (dont la compensation de la TH transférée l'an dernier du chapitre 74 au chapitre 73). A noter que ces recettes ne peuvent constituer un levier fiscal puisqu'elles ne sont pas dépendantes des taux votés en conseil municipal.

Le graphique ci-dessous résume bien l'évolution du « panier ressources fiscales » de la commune dans lequel les « recettes taux dépendants de la Commune » ne représentent que 29 % des recettes globales.

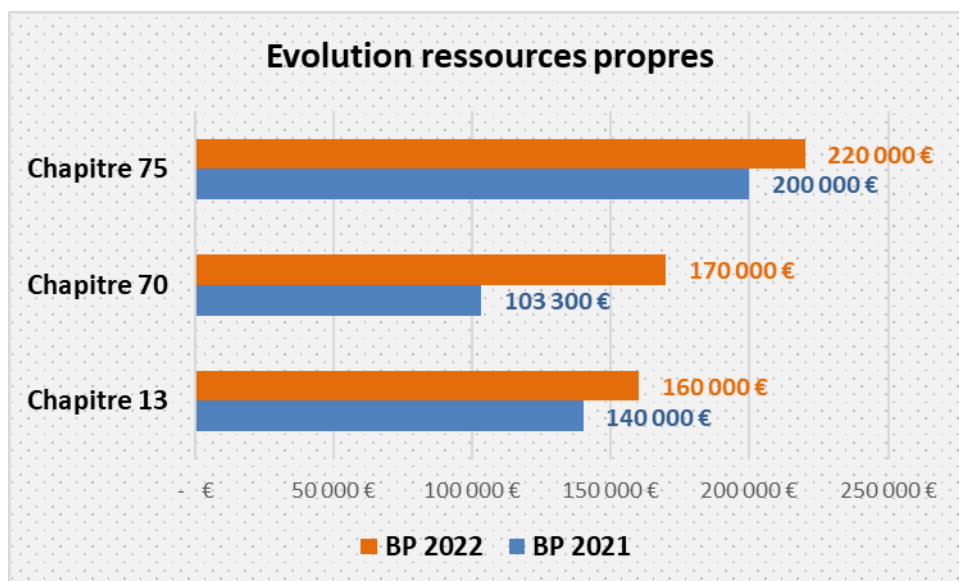


DOTATIONS ETAT

En neutralisant le produit de la compensation de la TH transférée depuis au chapitre 73, les dotations de l'Etat inscrites au chapitre 74 affichent **une progression de 112 660 € soit + 3,4 % par rapport au BP 2021**.



RESSOURCES PROPRES DE LA COMMUNE



A contrario de 2021, l'évolution des recettes propres de la commune devrait retrouver un niveau d'avant crise dans la mesure où l'exonération totale ou partielle des droits de place sera supprimée.

Par ailleurs, la volonté de l'Exécutif de limiter sa dépendance aux dotations de l'Etat, sans recourir à des augmentations d'impôts ou de taxes, a nécessité d'optimiser certaines de ses ressources, notamment :

- **Le chapitre 70** « Produit des services » augmentera de BP à BP de **+66 700 €** essentiellement grâce au retour « à la normale » de la perception des droits de stationnement, et dans une moindre mesure, à une optimisation des loyers perçus par la commune pour les pâturages.
- **Le chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » connaîtra une progression de BP à BP de **+20 000 €** : ce chapitre retrace les loyers perçus par la commune. Cette forte augmentation de 10% est le fruit du travail engagé sur la révision des baux.

Au total, la commune inscrira, sur les trois chapitres 013,70 et 75, 106 700 € de plus qu'en 2021.

BP 2022 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'Investissement	BP 2021+DM	BP 2022
Dépenses Réelles d'Investissement	8 981 084 €	8 159 165 €
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>0</i>	<i>27 006 €</i>
Total des Dépenses d'Investissement	8 981 084 €	8 186 171 €

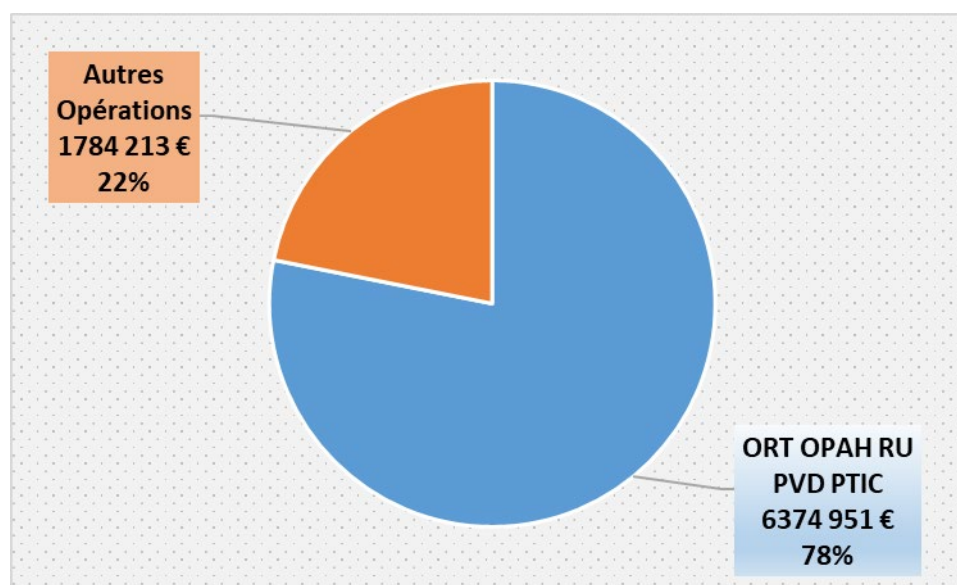
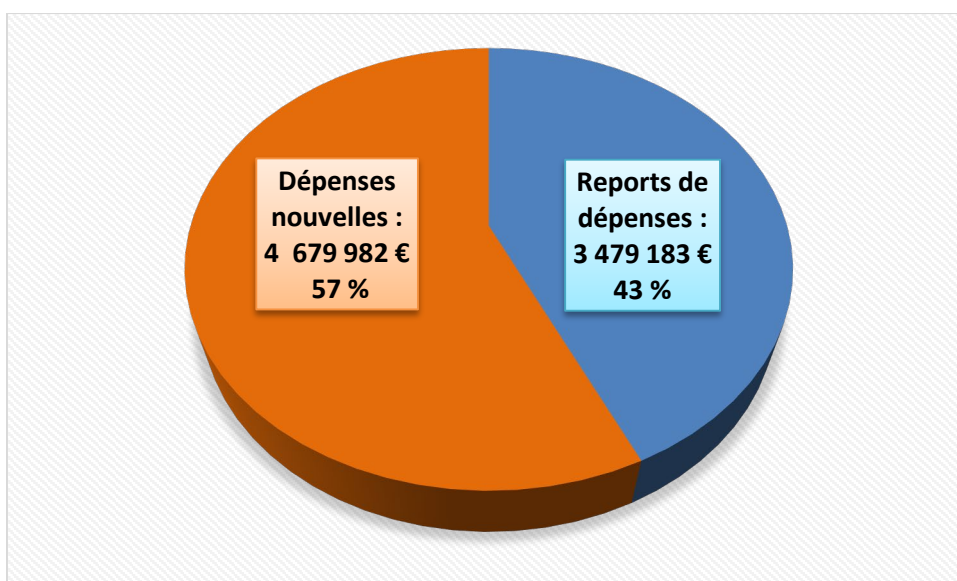
A noter que, pour la première fois avant Décision Budgétaire Modificative, **la commune inscrira un volume de Dépenses Réelles d'Investissement supérieur à 8 millions d'euros (dont 57 % de crédits nouveaux) et ce sans recourir à l'emprunt.**

Ce montant des dépenses prévisionnelles d'investissement s'inscrit dans le phasage des programmes prévus sur la mandature et décliné dans la prospective financière validée par le conseil municipal. Cela traduit aussi :

- **Une volonté politique forte de continuer à prioriser l'investissement** : l'objectif est que soit constaté cette année, pour le CA 2022, un niveau de réalisation en investissement proche des exercices 2020 et 2021 (autour de 3.5 millions d'euros), et peut-être au-delà de 4 millions si le projet de rénovation énergétique des Ecoles s'exécute dans le « timing » prévu.
- **Une mobilisation active des crédits et des cofinancements acquis dans le cadre** des volets ORT/PVD et OPAH, que la Ville de Corte a contractualisé avec l'Etat, la CdC et des grandes institutions publiques, qui honorent ainsi leurs engagements financiers au bénéfice de notre commune et de la ville universitaire de la Corse.
- **La concrétisation des efforts consentis pour renforcer notre Direction des Services Techniques en ingénierie** : Sans cette restructuration, comprenant la cellule « marchés publics », la commune n'aurait pas pu inscrire et suivre le nombre très important de projets et de programmes engagés et prévus sur la mandature.

En 2023, le passage à la M57 bouleversera quelque peu la « donne » puisque la commune devrait opter pour le régime des AP / CP, rapprochant ainsi ce qui sera budgétisé en dépenses et recettes d'investissement au moment du BP 2023 avec ce qui sera concrètement réalisé au moment du CA 2023.

REPARTITION DES CREDITS AFFECTES A L'INVESTISSEMENT



A noter la part prééminente (78 %) des crédits affectés aux opérations bénéficiant des différentes contractualisations signées lors de la première année de la mandature avec nos partenaires (Etat et agences, CdC).

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

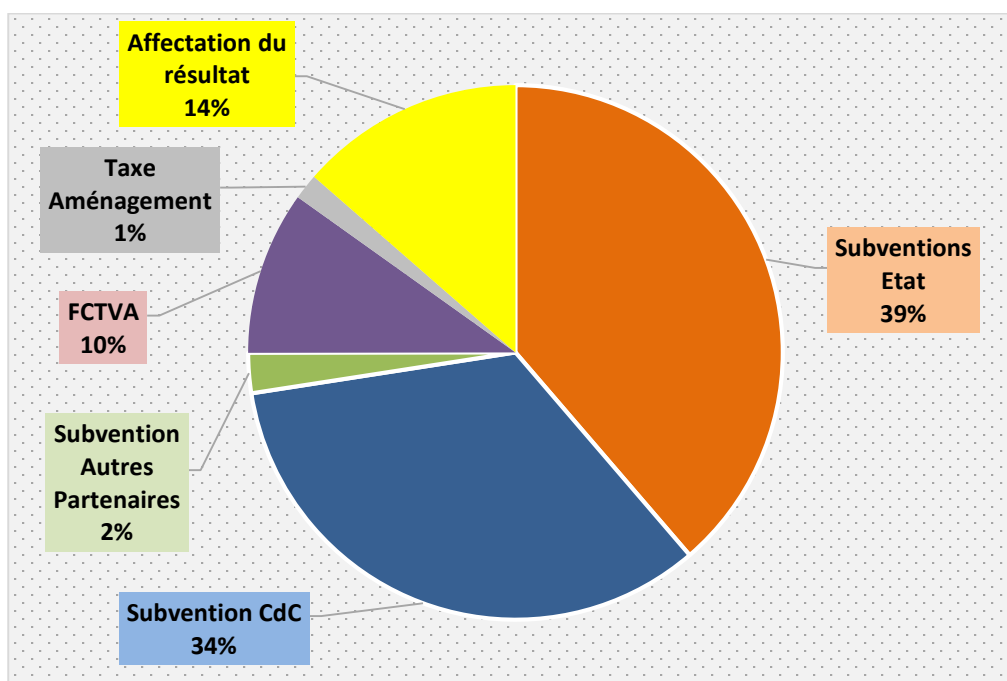
Investissement-Dépenses d'Équipement	BP 2022
Opérations nouvelles (liste non exhaustive)	4 592 000 €
Programme Economie d'Énergie – Etudes -	70 000 €
Équipements mobiliers et informatiques – Matériels pour le fonctionnement des services pour les services et les écoles	180 000 €
Réfection locaux Police Municipale – Phase Etudes	40 000€
Vidéo Protection – Phase Etudes	60 000 €
Divers travaux de bâtiments	260 000 €
Tennis – Terre Battue synthétique	100 000 €
Eclairage Public Tranche II	130 000 €
Acquisitions véhicules des services techniques	90 000 €
Divers travaux de voirie	200 000 €
Programme travaux Ecoles	1 800 000 €
Programme BALIRI – Inscription travaux	420 000 €
Programme Scalunada – POZZA - Inscription travaux	450 000 €
Programme Clocher triangulaire – Inscription travaux	350 000 €
Etude Urbaine – Conception urbaine dans le cadre de l'ORT – Inscription de l'estimation financière des études Voie Douce jusqu'à phase ACT	360 000 €
OPAH – Crédits individualisés au 204 pour les personnes privées éligibles aux aides Habitat	60 000 €
Statues Eglise - Réinscription	22 000 €

Investissement-Dépenses d'Équipement	BP 2022
Opération en report (liste non exhaustive)	3 479 183 €
Participation de la commune aux travaux de la CDC pour aménager le Rond-Point Jean Nicoli	240 000 €
Numérisation des écoles dans le cadre de France Relance	75 882 €
AMO CHABRIERES	71 340 €
Travaux de voirie	110 346 €
Travaux de bâtiments	63 174 €
Acquisitions d'engins pour les services techniques	76 087 €
Ecoles	124 448 €
Réfection des ruelles de la Vieille Ville	1 450 331 €
ORT – Etudes et suivi des missions OPAH et POPAC	732 078 €
Etude Urbaine proprement dite	245 320 €

BP 2022 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement	BP 2021	BP 2022
Recettes Réelles d'Investissement	6 032 336 €	5 424 009 €
R 001 Solde d'exécution	1 588 852 €	1 491 963 €
<i>Opérations d'ordre</i>		
<i>Virement section de fonctionnement</i>	<i>1 259 516 €</i>	<i>1 121 854 €</i>
<i>Amortissements transfert section</i>	<i>100 380 €</i>	<i>148 343 €</i>
Total des Recettes d'Investissement	8 981 084 €	8 186 170 €

A ce stade, **les Recettes Réelles d'Investissement** sont réparties comme suit :



Ces R.R.I sont complétées à hauteur de **2 762 160 €** par :

- Le virement de la section de Fonctionnement pour 1 121 854 €
- L'amortissement de nos biens pour 148 343 €
- L'excédent d'Investissement reporté pour 1 491 963 €

Ainsi, la section d'Investissement est équilibrée à hauteur de 8 186 170 € sans besoin de recours à l'emprunt.

BP 2022 : EMPRUNT ET DETTE

Au 01/01/2022, la dette de la commune s'élève à 1 324 151 €.

Cela représente un très faible niveau d'endettement, équivalent à moins de 17 % des RRF (contre plus de 80 % en moyenne nationale de la strate) et une annuité de remboursement de 118.536 € répartie entre 30 555 € d'intérêts (chapitre 66 en dépenses de Fonctionnement) et 87 981 € en capital (chapitre 16 en dépenses d'Investissement).

Cette dette représente 175 € par habitant à Corte contre 812 €/habitant pour la moyenne des communes de même strate que la nôtre.

Aussi, il convient de rappeler que la Commune n'a jamais souscrit d'emprunts « toxiques ».

Sans souscription d'un nouvel emprunt en 2022, cette dette diminuera encore pour représenter 1 236 170 € au 01/01/2023.

BP 2022 : EPARGNE ET RATIO DESENDETTEMENT

Après le bon niveau d'épargne brute constaté au CA 2021 (et ce malgré la prise en compte d'une dépense exceptionnelle de 407 000€ au profit du CCAS), la capacité d'autofinancement brut en 2022 devrait se situer à un niveau plus habituel, autour de 18 % des RRF.

Dès lors, la capacité désendettement de la commune restera nettement en dessous d'une année, très largement inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate que la nôtre qui est de 4,1 années et au seuil d'alerte (12 années).

Il convient de souligner qu'au-delà de ces très bons ratios prévisionnels, l'important est que la Commune continue de faire preuve structurellement d'une saine gestion financière. C'est en effet la garantie d'aborder sereinement les importants investissements (et leur coût en fonctionnement) prévus sur la mandature.

C'est aussi la garantie pour la Commune d'être crédible et d'emporter les engagements financiers de nos partenaires, dont l'Etat et la CdC, au fur et à mesure du déroulé des programmes contractualisés avec eux (notamment au titre du PTIC).

BP 2022 : PERSONNELS

Rappelons ici que les charges prévisionnelles de personnels figurant au chapitre 12 (3,6 M€) représentent 46,4 % des Dépenses Réelles de Fonctionnement soit un ratio bien inférieur à la moyenne nationale des communes de même strate que la nôtre qui est de 57 %.

Les tableaux page suivante reflètent concrètement la volonté Politique de l'exécutif municipal visant à renforcer l'ingénierie interne de la Commune, eu égard aux investissements programmés, en cours et à venir, tout en maîtrisant l'évolution des dépenses de chapitre grâce au non remplacement systématique d'agents partants à la retraite. Cette Politique se déploie sans altérer par ailleurs le bon fonctionnement des services grâce aux efforts accomplis en matière de restructuration interne, en concertation et avec le soutien du Comité Technique Paritaire.

Départs à la retraite ou mutation entre le 01.01.2022 et le 31.12.2022

Catégorie	Filière	Lieu affectation	Motif	Remplacement
C	Technique	Cantine PORETTE	Retraite	NON
C	Administrative	Police	Retraite	NON
C	Technique	Ecole Sandreschi	Retraite	Oui à compter du 01.01.2023 par un agent d'animation
C	Police Municipale	Police	Mutation	Oui en 2023 par un Chef de la Police Municipale

A noter que sur 3 agents partant à la retraite en 2022 la Commune n'en remplacera qu'un en 2023

Recrutement de fonctionnaires entre le 01.01.2022 et le 31.12.2022

Catégorie	Filière	Lieu affectation	Date de stagiairisation
C Agent de maîtrise	Technique	Direction des services techniques Mission : assistant ingénieur	01.07.2022

Au 31.12.2021, la commune comptait 118 titulaires et 2 contractuels de catégorie A

BP 2022 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

A ce stade, Il est proposé au conseil que la Commune subventionne 51 associations pour un total de 237 600 € (dépense inscrite au chapitre 65).

Comme expliqué dans le détail du chapitre 65, des ajustements pourront avoir lieu lors de DM en fonction de la tenue ou non de certaines manifestations.

ASSOCIATIONS	BP 2022	Locaux et équipements municipaux mis à disposition
A Cunfraterna	3 000 €	
ADUAC	8 000 €	Aérodrome (lettre de mission entretien...)
A Rinascita – CPIE centre Corse	39 000 €	3 salles au CPS, 1 à Chabrières,
Athlétique Club Cortenais	2 500 €	Stade Santos Manfredi
Aéro Club Corte	2 000 €	Aérodrome
Amicale 173ème et 373 ème RI	500 €	
Amicale du personnel communal	2 000 €	
Amicale Sapeurs-Pompiers	2 000 €	
Amis des Orgues	1 300 €	
Anciens Combattants	500 €	1 bureau à la mairie
A Reghja	800 €	
ASA Restonica	12 000 €	1 local à Chabrières
Cavaliers du Cortenais	1 300 €	1 local à Chabrières
Cavallu in Festa	7 500 €	Carrière équestre Chabrières Pack évènementiel
Cercle d'escrime de Corte	800 €	1 local à Chabrières
Corte Club de Gym	3 500 €	COSEC

Corte Taekwendo Club	1 000 €	DOJO
Eveil Haute Corse	200 €	
Fédération Associations Commerçants et Artisans de Corte	4 000 €	
Ghjuvan Francescu	200 €	
Ghjuventu di San Teofalu	500 €	
Hand Ball Cortenais	25 000 €	COSEC
Inter Basket Corte	9 000 €	COSEC
Inter Cortenais Volley	2 000 €	COSEC
I Primi Passi	1 000 €	
Inseme	1 500 €	
I Scacchi di u centru	3 500 €	
Kick Boxing Combamix Corte	1 500 €	
Kodokan Corse Curtinese	3 000 €	DOJO
Krav Maga Corte	800 €	
La Boule Cortenaise	2 000 €	1 local à Chabrières
Laboratoire Régional d'Archéologie	500 €	
La Cortenaise	3 000 €	1 local à Chabrières
Le Souvenir Français	500 €	
Ligue contre le cancer	1 000 €	
Ligue Corse d'Echec	15 000 €	Pack évènementiel
Mandéo	6 000 €	Pack évènementiel
Médailleurs militaires	500 €	

Mission locale	5 000 €	
Moto Club Cortenais	2 500 €	
Prévention Routière	300 €	
Resto du Cœur	1 000 €	
Restonica Trail	11 500 €	Pack évènementiel
Samb Ava Corte	300 €	
Sportive Collège Lycée	1 300 €	
SV Danse Corte	3 000 €	1 local au CPS
U Ghjatinu di Corti	500 €	
UNSOR Corte	500 €	
USCC	40 000 €	1 local à Chabrières, stades Santos Manfredi et de Chabrières
U SERENU	3 000 €	
Yoga Corte centre Corse	300 €	

